



Assemblée générale

Distr. générale
22 juillet 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 99 d) de l'ordre du jour provisoire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le Secrétaire général demeure convaincu que le mandat du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique conserve toute son utilité et que le Centre sert à créer un climat de coopération en faveur de la paix et du désarmement dans la région. Comme en témoignent les résolutions de l'Assemblée générale, le dialogue régional que le Centre encourage en organisant en Asie et dans le Pacifique diverses réunions traitant de toute la gamme des questions relatives au désarmement, à la non-prolifération et à l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération est soutenu par les États Membres et les milieux universitaires de la région qui le considèrent comme un moyen d'identifier les questions de désarmement et de sécurité les plus pressantes intéressant la région et de chercher des solutions adaptées.

Pendant la période considérée, de juillet 2004 à juillet 2005, le Centre a continué de promouvoir le désarmement et la sécurité en organisant des réunions et des conférences dans la région (Sapporo (Japon), 26-29 juillet 2004; Nadi (République des Îles Fidji), 18-20 août 2004; île de Cheju (République de Corée), 6-8 décembre 2004; Beijing, 19-21 avril 2004; et Kanazawa (Japon),

* A/60/150.



13-14 juin 2005). Il a continué de fournir une assistance aux cinq États d'Asie centrale en vue de l'élaboration et de la mise au point définitive d'un traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Après plus de sept années d'intenses consultations, les États d'Asie centrale ont conclu leurs négociations en adoptant, le 8 février 2005, le texte du traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et de son protocole. Le Centre a aussi continué d'aider la Mongolie afin qu'elle prenne les mesures nécessaires pour consolider et renforcer sa sécurité internationale et son statut d'État exempt d'armes nucléaires. En outre, il a engagé dans la région un dialogue sur les résultats et recommandations de l'Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération¹.

Les consultations concernant le transfert du Centre se sont poursuivies avec le pays hôte. Les versions finales d'un projet d'accord de siège et d'un projet de mémorandum d'accord sur la contribution financière du Népal aux dépenses de fonctionnement ont été transmises au Gouvernement népalais en décembre 2001 et en avril 2002, respectivement. Des rappels ont été envoyés aux autorités népalaises en décembre 2002, en février et en mai 2003. Le Département des affaires de désarmement a également communiqué aux autorités népalaises, dans une lettre du 21 octobre 2004, des informations concernant les questions d'immunités et de privilèges, ainsi que la mise à jour des prévisions de dépenses de fonctionnement du Centre.

Compte tenu des difficultés financières et logistiques auxquelles le Centre continue de faire face, le Secrétaire général, soucieux d'assurer la viabilité opérationnelle du Centre, envisage la possibilité de l'installer dans les mêmes locaux que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok. À cet égard, le Département des affaires de désarmement entreprend des consultations avec les États Membres et les pays donateurs en accordant une attention particulière aux solutions qui répondent aux aspirations et aux besoins de la région de l'Asie et du Pacifique et qui contribuent à assurer que le Centre fonctionne avec une efficacité et un rapport coût-efficacité satisfaisants.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	4
II. Activités du Centre	3–23	4
III. Effectifs et financement	24–29	9
IV. Conclusions	30–32	11
Annexes		
I. État financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique pour la période 1 ^{er} janvier-31 décembre 2004		12
II. Activités à financer		13

I. Introduction

1. Le 3 décembre 2004, l'Assemblée générale a adopté, sans la mettre aux voix, la résolution 59/100, intitulée « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique ». Aux paragraphes 5, 6 et 7 de cette résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de fournir au Centre régional, dans la limite des ressources disponibles, tout l'appui dont il avait besoin pour exécuter son programme d'activité; l'a prié instamment de veiller à ce que le Centre régional opère effectivement à partir de Katmandou dans les six mois qui suivraient la signature de l'accord avec le pays hôte et à ce qu'il fonctionne efficacement; et l'a prié de lui présenter, à sa soixantième session, un rapport sur l'application de la résolution.

2. Le présent rapport est soumis en réponse à cette demande. Il couvre les activités menées par le Centre pendant la période de juillet 2004 à juillet 2005. On trouve à l'annexe I un état financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre couvrant l'année 2004, et à l'annexe II la liste des activités pour lesquelles le Centre doit trouver un financement auprès de donateurs. Outre les ressources du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional, les contributions volontaires aux autres fonds fiduciaires pour le désarmement peuvent servir à financer les activités du Centre.

II. Activités du Centre

3. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement demeure un instrument utile pour la création d'un climat de coopération en faveur de la paix et du désarmement dans la région. Les consultations menées par le Directeur du Centre avec les États Membres et les établissements universitaires de cette région ou d'autres régions ainsi que les réunions organisées par le Centre ont confirmé qu'on souhaitait vivement voir le Centre continuer à favoriser le dialogue régional et sous-régional dans un souci d'ouverture et de transparence et afin de renforcer la confiance et de promouvoir le désarmement et la sécurité. À cet égard, l'Assemblée générale et la communauté de l'Asie et du Pacifique ont estimé que les réunions régionales organisées par le Centre avaient été très utiles.

4. Dans cet esprit et malgré les ressources financières limitées qu'il a reçues des États Membres et d'autres organisations intéressées qui ont versé des contributions volontaires, le Centre a organisé, pendant la période considérée, les conférences et réunions décrites ci-après.

5. Le Centre a organisé, en étroite coopération avec le Gouvernement japonais, la préfecture de Hokkaido, la ville de Sapporo et la fondation Sapporo International Communication Plaza, une conférence sur les questions de désarmement intitulée « Défis croissants à la paix, à la sécurité et au désarmement dans le monde d'aujourd'hui », qui s'est tenue à Sapporo (Japon) du 26 au 29 juillet 2004. La conférence a réuni une soixantaine de participants appartenant à des gouvernements, des instituts de recherche, des médias et des organisations non gouvernementales (ONG), qui y assistaient à titre individuel. Les participants ont examiné notamment les atteintes de plus en plus graves à la non-prolifération nucléaire, la réaction de la communauté internationale face à ces atteintes, le marché noir des armes nucléaires, le renforcement de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), les

difficultés et les perspectives de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2005, le renforcement du régime TNP, les garanties négatives de sécurité, le renforcement du multilatéralisme, la lutte contre le terrorisme, la sécurité régionale en Asie du Nord-Est, le rôle de la société civile et les perspectives sexospécifiques du désarmement.

6. Une séance entièrement consacrée à l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, qui s'est tenue avec la participation d'une soixantaine d'enseignants et d'élèves d'écoles primaires et secondaires, a été l'occasion de procéder à d'utiles échanges de vues et d'expériences acquises entre les enseignants de Sapporo et les spécialistes du désarmement et de la non-prolifération. Les débats ont réaffirmé l'objectif de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, qui consiste à conférer à chacun une connaissance et des compétences lui permettant de contribuer, en tant que citoyen de son pays et du monde entier, à des mesures concrètes de désarmement et de non-prolifération et au but ultime du désarmement général et complet sous contrôle international effectif.

7. La conférence a été considérée comme très utile par les participants car elle a utilement contribué aux efforts visant à promouvoir le dialogue sur le désarmement et la non-prolifération, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région de l'Asie et du Pacifique. Les milieux de l'enseignement de la ville de Sapporo et la presse ont apprécié les efforts déployés par le Centre régional pour introduire dans le débat la question de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération. Les participants ont unanimement préconisé le renforcement des conventions et des traités en vigueur dans le domaine du désarmement.

8. Au cours de la période considérée, le Centre a organisé, en coopération avec les Gouvernements australien et japonais, un séminaire régional sur la question des armes légères, qui s'est tenu à Nadi (République des Îles Fidji) du 18 au 20 août 2004 avec la participation d'une cinquantaine d'experts d'États du Pacifique Sud, d'organisations internationales et régionales et d'ONG.

9. Le séminaire avait pour objectif principal de mieux faire connaître aux États du Pacifique Sud le Programme d'action des Nations Unies visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Il visait aussi à promouvoir la participation au Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations Unies et à l'Instrument normalisé d'établissement des rapports sur les dépenses militaires. Les autres questions abordées concernaient la mise en œuvre par les États du Pacifique Sud de la loi type sur le contrôle des armements dont le texte a été adopté par le Forum des îles du Pacifique, ainsi que la coopération entre ces États afin de renforcer la gestion des stocks dans la région. Le Groupe des armes légères et de la démobilisation du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a organisé en outre, en marge du séminaire, un atelier pour aider les pays du Pacifique Sud à établir leurs rapports nationaux respectifs sur la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies. Les participants ont ainsi été mis au courant de l'expérience qui a été acquise et des préoccupations en matière de sécurité qui sont apparues au sujet des questions relatives aux armes légères dans certaines parties de la région du Pacifique Sud, ainsi que du rôle dévolu à la société civile dans ce domaine.

10. Au cours de la période considérée, le Centre a continué de servir de cadre aux discussions de la communauté de l'Asie et du Pacifique sur les problèmes de sécurité et de désarmement en organisant des réunions régionales. Le Centre et la

République de Corée ont organisé conjointement une conférence sur les questions de désarmement et de non-prolifération intitulée « Comment relever les défis actuels dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération », qui a eu lieu dans l'île de Cheju en République de Corée, du 6 au 8 décembre 2004.

11. Une trentaine de participants appartenant à des gouvernements, des instituts de recherche, des médias et des organisations non gouvernementales (ONG), venus principalement de l'Asie et du Pacifique, ont assisté à titre individuel à cette conférence, la troisième que le Centre et le Gouvernement de la République de Corée organisaient conjointement. La conférence de Cheju a permis de traiter des préoccupations urgentes en matière de sécurité et de questions pertinentes dans le domaine du désarmement, et d'examiner les tendances récentes en ce qui concerne les armes de destruction massive et les défis qu'elles constituent pour la sécurité; la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la non-prolifération des armes de destruction massive; le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie; l'assistance et la protection contre les armes chimiques (article X de la Convention sur les armes chimiques); les difficultés et les perspectives de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005; l'utilisation de l'énergie nucléaire et du cycle du combustible nucléaire à des fins pacifiques; les défis à la non-prolifération en Asie du Nord-Est; les activités relevant du Régime de contrôle de la technologie des missiles en matière de non-prolifération des missiles; et le rôle du Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques (Code de conduite de La Haye).

12. Pendant la période considérée, le Centre a organisé, en coopération étroite avec les Gouvernements chinois, japonais et suisse, un atelier régional sur la question des armes légères, qui s'est tenu à Beijing du 19 au 21 avril 2005.

13. Quelque 80 personnes, notamment des représentants de gouvernements de pays membres de l'Association des États de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et des cinq États d'Asie centrale, ainsi que des responsables et des experts d'instituts de recherches et d'ONG, ont pris part aux travaux de l'atelier.

14. L'atelier a permis aux participants venant des pays de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie centrale de définir les grands problèmes et les principaux défis que pose la lutte contre le commerce illicite des armes légères et d'étudier les moyens d'appliquer effectivement au niveau national le Programme d'action des Nations Unies. Les participants ont pu aussi échanger des informations et partager leurs données d'expérience sur la coopération régionale et les efforts multilatéraux en cours pour combattre le commerce illicite des armes légères, ainsi que sur les moyens de promouvoir cette action.

15. Les participants ont souligné qu'une coopération et une assistance internationales, y compris une aide financière et technique, sont nécessaires d'urgence pour accompagner et faciliter les efforts déployés aux niveaux régional et mondial pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères. Ils ont aussi encouragé une intensification de la coopération et de l'assistance internationales pour le renforcement des capacités des pays ou des régions qui ont besoin d'un appui dans les domaines tels que la législation, la répression, le traçage et le marquage, la gestion des stocks et la destruction des armes légères excédentaires ou confisquées. Les participants ont préconisé en outre le renforcement de la coopération et des partenariats avec des organisations de la

société civile afin de mettre en commun des ressources et des informations pertinentes qui complèteraient et étayeraient les efforts déployés par les gouvernements pour combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères.

16. L'atelier a fourni aux participants une excellente occasion de partager l'expérience qu'ils avaient acquise face au problème du commerce illicite des armes légères et d'accélérer la mobilisation de la volonté politique et des compétences professionnelles en vue de lui apporter une solution à l'échelon national et au niveau mondial. Il a fait un précieux apport aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée chargé de négocier un projet d'instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre et de la deuxième Réunion biennale des États chargée d'examiner l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui se sont tenus respectivement en juin et en juillet 2005.

17. Au cours de la période considérée, le Centre est resté en relation étroite avec le Conseil de sécurité et de coopération en Asie et dans le Pacifique (CSCAP) dont il a invité les membres à participer aux réunions qu'il avait organisées. Le Directeur du Centre a participé aux travaux du groupe d'étude du CSCAP sur la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, qui s'est réuni à Singapour les 27 et 28 mai 2005. Le Centre a aussi continué d'étudier la possibilité de coopérer avec les organisations régionales et sous-régionales, notamment le Forum des îles du Pacifique et l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), des établissements universitaires et des ONG de la région de l'Asie et du Pacifique en les invitant à participer au dialogue sur la sécurité et le désarmement. Il a engagé des consultations avec certains membres de l'ASEAN afin d'étudier les possibilités de coopérer dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération.

18. Le Centre a également continué d'instaurer des relations de travail fructueuses avec les organisations internationales qui s'occupent du désarmement. À cet égard, l'AIEA, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ont participé aux conférences organisées par le Centre à Sapporo et sur l'île de Cheju. Le Directeur du Centre a participé à un atelier organisé à Yangon du 30 août au 4 septembre 2004 pour promouvoir l'Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération. L'atelier, accueilli par le Gouvernement du Myanmar, a bénéficié de la participation d'experts de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Centre continuera de promouvoir le développement du dialogue et de relations de travail constructives avec ces organisations.

19. L'utilité du dialogue régional que le Centre souhaite favoriser, notamment en organisant des réunions dans la région de l'Asie et du Pacifique, est pleinement reconnue dans les résolutions de l'Assemblée générale. Les États Membres et les groupements universitaires de la région sont convaincus que ce dialogue doit être poursuivi afin d'identifier les questions urgentes touchant au désarmement et à la sécurité dans la région et d'encourager les initiatives à ce niveau. Le Centre a établi un réseau qui le met en relation avec ses interlocuteurs de la région, et qui permet d'échanger des données et des informations et d'étudier les possibilités de collaborer à des activités conjointes dans les domaines du désarmement et de la

sécurité en Asie et dans le Pacifique. Le site Web du Centre, créé en janvier 2002, a été développé depuis. Une brochure décrivant les travaux du Centre est en cours de révision. Le Centre a également prêté assistance à la République de Corée et à la République populaire de Chine pour la compilation du texte des communications qui ont été présentées respectivement à la conférence de l'île de Cheju et à l'atelier de Beijing. Soucieux de sensibiliser l'opinion publique, le Centre a entrepris d'élaborer des fiches de synthèse sur les grandes initiatives lancées dans le domaine du désarmement telles que l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie.

20. Comme suite à une demande formulée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 52/38 S, 53/77 A, 55/33 W et 57/69 et dans ses décisions 58/518 et 59/513, le Centre a continué de fournir une assistance aux cinq pays d'Asie centrale pour établir la version finale d'un traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Le Centre a organisé une série de réunions de groupes d'experts afin de faciliter ce processus. Après que les experts des cinq États d'Asie centrale, réunis à Samarcande (Ouzbékistan) en septembre 2002, sont convenus du texte d'un traité (le texte de Samarcande), le Centre a organisé une autre réunion qui s'est tenue à Tachkent du 7 au 9 février 2005. Après plus de sept années, les États d'Asie centrale ont conclu leurs négociations en adoptant, le 8 février 2005, le texte du traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires d'Asie centrale et de son protocole. Le traité reflète l'évolution récemment intervenue dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Les cinq États d'Asie centrale ont conclu que la zone ne s'agrandirait pas. Du fait que ce texte est le premier qui ait été adopté depuis que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a été ouvert à la signature en septembre 1996, il reprend les obligations fondamentales découlant de ce dernier et confère une importance majeure aux questions d'environnement. Le nouveau texte encourage les États parties à conclure avec l'AIEA le protocole additionnel qui constitue la norme pour le respect des obligations imposées par le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Conformément à la résolution 52/38 S de l'Assemblée générale, du 9 décembre 1997, et aux résolutions pertinentes ultérieures, le Centre a fourni depuis 1998 une assistance technique et fonctionnelle aux cinq États d'Asie centrale.

21. Des consultations se déroulent actuellement entre les cinq États d'Asie centrale et les États dotés de l'arme nucléaire afin d'obtenir l'appui de ces derniers au texte adopté à Tachkent. Il est universellement reconnu que les zones exemptes d'armes nucléaires contribuent à renforcer le régime international de non-prolifération, ainsi que la paix et à la sécurité à l'échelon régional et au niveau mondial. Le Secrétaire général s'est félicité des importants progrès réalisés par les cinq États d'Asie centrale en ce qui concerne le traité. Dans la déclaration commune qu'ils ont adoptée à Tachkent (A/59/733-S/2005/155), les cinq États d'Asie centrale ont exprimé leur vif souhait de signer dès que possible le traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. La cérémonie de signature devrait se tenir à Semipalatinsk (Kazakhstan) en 2005.

22. Soucieux de promouvoir la coopération avec ses divers interlocuteurs, le Centre a continué de fournir des services fonctionnels et techniques à l'Association japonaise pour les Nations Unies afin de l'aider à organiser le colloque international d'Ishikawa sur la paix et l'environnement, qui s'est tenu à Kanazawa, préfecture d'Ishikawa (Japon), les 13 et 14 juin 2005. Les participants ont notamment examiné

les questions relatives à la paix et à l'environnement dans le monde d'aujourd'hui; les problèmes liés à la sécurité en Asie du Nord-Est; la question de la péninsule coréenne; la reprise des pourparlers à six; la situation actuelle dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération; les résultats de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005; les questions relatives au développement durable et à l'environnement; la promotion de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération et la coopération régionale dans ce domaine; les échanges régionaux; et le renforcement de la confiance. Les participants ont estimé que le colloque d'Ishikawa (successeur du colloque de Kanazawa) jouait un rôle très utile et donnait l'occasion aux États de la région d'examiner librement leurs problèmes en matière de sécurité ainsi que les défis auxquels ils sont confrontés en Asie du Nord-Est.

23. Conformément à la résolution 59/73 de l'Assemblée générale concernant la sécurité internationale et le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, le Centre a tenu avec ce pays des consultations fréquentes en vue de renforcer encore son statut d'État exempt d'armes nucléaires. Il a organisé une réunion consultative de départements, programmes, fonds, institutions et organismes du système des Nations Unies afin d'examiner en particulier les aspects non nucléaires propres à la sécurité internationale de la Mongolie, qui s'est tenue le 7 juillet 2005 avec la participation du Département des affaires économiques et sociales, du Département des affaires politiques, de l'AIEA, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du PNUD, du Programme des Nations Unies pour le développement et des représentants de la Mongolie. Les participants ont surtout traité de la suite à donner à deux études réalisées par le Département des affaires économiques et sociales et par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et concernant respectivement les vulnérabilités économiques et la sécurité humaine en Mongolie et les vulnérabilités écologiques et la sécurité humaine en Mongolie. La question a fait l'objet d'un rapport distinct qui a été présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session (A/59/364).

III. Effectifs et financement

24. Conformément à la résolution 42/39 D de l'Assemblée générale, en date du 30 novembre 1987, le Centre a été créé en utilisant les ressources existantes et les contributions volontaires que les États Membres et les organisations intéressées pourraient verser à cet effet. Dans sa résolution 59/100, l'Assemblée s'est félicitée de l'appui politique et des contributions financières volontaires que le Centre régional continuait de recevoir, qui étaient essentiels à la poursuite de ses activités et a engagé les États Membres, en particulier ceux de la région de l'Asie et du Pacifique, ainsi que les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales et les fondations, à verser des contributions volontaires, qui étaient les seules ressources du Centre régional, pour renforcer le programme d'activité du Centre et en faciliter l'exécution. L'Assemblée a aussi prié instamment le Secrétaire général de veiller à ce que le Centre régional opère effectivement à partir de Katmandou dans les six mois qui suivraient la signature de l'accord avec le pays hôte et à ce qu'il fonctionne efficacement.

25. À cet égard, les consultations se sont poursuivies avec le gouvernement hôte afin d'accélérer le transfert du Centre à Katmandou. Il convient de rappeler que les versions finales d'un projet d'accord de siège et d'un projet de mémorandum

d'accord sur la contribution financière du Gouvernement népalais aux dépenses de fonctionnement ont été présentées aux autorités népalaises pour examen le 6 décembre 2001 et le 12 avril 2002, respectivement. Par la suite, des rappels ont été envoyés pour examen aux autorités népalaises le 9 décembre 2002, le 3 février 2003 et le 6 mai 2003. Le Gouvernement népalais, par ses lettres datées du 26 septembre 2003 et du 15 juillet 2004, a réitéré qu'il était disposé à accueillir le Centre et à conclure les accords pertinents. Le Département des affaires de désarmement, ayant communiqué au Gouvernement népalais, dans une lettre du 21 octobre 2004, des informations complémentaires concernant les questions d'immunités et de privilèges, ainsi que la mise à jour des prévisions de dépenses de fonctionnement du Centre, attend une réponse à ce sujet.

26. En un même temps, le Département des affaires de désarmement a poursuivi ses efforts en vue d'identifier les moyens d'assurer la viabilité opérationnelle du Centre, en accordant une attention particulière aux solutions qui mettent l'accent sur l'efficacité et le rapport coût-efficacité de son fonctionnement et qui répondent aux aspirations et aux besoins de la région de l'Asie et du Pacifique. Ainsi, à une réunion officieuse que la Première Commission a consacrée à cette question pendant la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement a informé la Commission des difficultés d'ordre financier et logistique auxquelles le Centre fait face ainsi que des problèmes accrus que lui posent les impératifs de sécurité. Le Secrétaire général envisage actuellement une solution qui consisterait à regrouper les activités du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique avec les autres opérations de l'ONU dans la région en installant le Centre dans les mêmes locaux que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok. Le Département des affaires de désarmement entreprend à ce sujet des consultations avec les États Membres, notamment les pays donateurs.

27. Au cours de la période considérée, du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004, des contributions volontaires d'un montant de 18 500 dollars ont été reçues. Le Secrétaire général souhaite remercier les Gouvernements de l'Indonésie, du Pakistan et de la Thaïlande pour leurs contributions.

28. Le Secrétaire général souhaite aussi remercier les Gouvernements de l'Australie, de la Chine, du Japon, de la République de Corée, de l'Ouzbékistan et de la Suisse ainsi que la préfecture de Hokkaido, la ville de Sapporo, la fondation Sapporo International Communication Plaza, la préfecture d'Ishikawa et la ville de Kanazawa pour l'appui financier et technique qu'ils ont apporté aux conférences et réunions des Nations Unies organisées par le Centre au cours de l'année écoulée. Il se félicite de l'appui politique et financier que le Centre continue de recevoir de la région. Outre le financement provenant du Fonds d'affectation spéciale du Centre régional, ce dernier peut aussi recevoir des contributions volontaires émanant d'autres fonds d'affectation spéciale pour le désarmement.

29. L'effectif du Centre régional comprend actuellement le Directeur, un expert associé et un agent des services généraux. Le Centre recherche un deuxième expert associé afin de pouvoir s'acquitter pleinement de son mandat.

IV. Conclusions

30. Comme par le passé, le Centre a servi de cadre au dialogue régional et sous-régional sur les questions de sécurité et les questions relatives au désarmement mondial et régional, et a permis d'appuyer les initiatives régionales dans les domaines du désarmement et de la sécurité concernant tant les armes de destruction massive que les armes légères. L'adoption à Tachkent, le 8 février 2005, du texte du traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale offre un excellent exemple de collaboration entre États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour la cause du désarmement nucléaire et de la non-prolifération aux niveaux régional et mondial. En outre, le Centre a continué de favoriser la mise en œuvre des recommandations de l'Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération¹.

31. Pour promouvoir une coopération et une interaction accrues, le Centre a élargi ses contacts avec les établissements universitaires, les fondations et les organisations régionales et sous-régionales dans la région de l'Asie et du Pacifique, ainsi qu'avec les organisations internationales qui travaillent dans le domaine du désarmement. Il a réussi à susciter l'intérêt du public pour l'évolution et les progrès du désarmement et de la sécurité dans la région. Grâce à son site Web et à la production d'une brochure sur ses diverses activités, laquelle a été largement diffusée, le Centre a élargi encore la communication avec ses interlocuteurs.

32. Pour pouvoir développer le champ de ses activités, qui sont exclusivement tributaires des contributions volontaires des États Membres et des organisations intéressées, il est indispensable que le Centre dispose d'un appui financier accru et stable. Tout en exprimant sa gratitude pour les contributions reçues, le Secrétaire général demande à nouveau aux États Membres, en particulier à ceux de la région de l'Asie et du Pacifique, de continuer de verser ou d'augmenter leur contribution au Centre, afin de soutenir son programme d'activité.

Notes

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : 06.IX.4.

Annexe I

**État financier du Fonds d'affectation spéciale
pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix
et le désarmement en Asie et dans le Pacifique
pour la période 1^{er} janvier-31 décembre 2004**

	<i>Dollars É.-U.</i>
I. Solde au 1 ^{er} janvier 2004	206 118
II. Recettes	
Entre le 1 ^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2004	
Contributions volontaires ^a	18 500
Intérêts créanciers	2 893
Recettes diverses.	2 654
Total partiel	230 165
III. Dépenses	
Entre le 1 ^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2004	69 960
Appui au programme.	9 095
Ajustement au titre de la période précédente	(42)
Total partiel	79 013
IV. Solde au 31 décembre 2004	151 152
^a 2004 : République de Corée (20 000 dollars)	
Indonésie (10 000 dollars)	
Thaïlande (3 000 dollars)	

Annexe II

Activités à financer

Projet I

Titre : sixième Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement à Kyoto sur le thème : « L'Organisation des Nations Unies après six décennies d'efforts renouvelés pour la promotion du désarmement »

Objet : aider la communauté de l'Asie et du Pacifique à promouvoir le dialogue sur les questions de désarmement nucléaire et de non-prolifération et sur les armes légères

Lieu : Kyoto (Japon)

Durée : trois jours (17-19 août 2004)

Nombre de participants : 60 participants (universitaires, représentants d'États et d'ONG)

Prévisions de dépenses

	<i>Dollars É.-U.</i>
Frais de voyage des participants	62 000
Frais de voyage du personnel	25 000
Dépenses de fonctionnement	13 000
Total	100 000

Projet II

Titre : Conférence commune ONU/République de Corée sur les questions de désarmement et de non-prolifération

Objet : quatrième Conférence régionale sur le désarmement chargée d'examiner les problèmes liés à la sécurité en Asie du Nord-Est, y compris la non-prolifération, les missiles et les armes de destruction massive

Lieu : île de Cheju (République de Corée)

Durée : trois jours (1^{er}-3 décembre 2005)

Nombre de participants : une trentaine de participants venant principalement de la région de l'Asie et du Pacifique

Prévisions de dépenses

	<i>Dollars É.-U.</i>
Frais de voyage des participants	40 000
Frais de voyage du personnel (y compris du personnel auxiliaire)	15 000
Dépenses de fonctionnement	13 000
Total	68 000

Projet III

Titre : Colloque sur la promotion de l'Étude des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération

Objet : diffuser la teneur et promouvoir la mise en œuvre des recommandations figurant dans l'Étude des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération

Lieu : Jakarta (provisoirement)

Durée : trois jours

Nombre de participants : 30

Prévisions de dépenses

<i>Dollars É.-U.</i>	
Frais de voyage des participants (pris en charge par le pays hôte)	
Frais de voyage du personnel	12 000
Dépenses de fonctionnement	1 000
Total	13 000

Projet IV

Titre du projet : Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement

Objet : aider la communauté de l'Asie et du Pacifique à promouvoir le dialogue sur les questions de désarmement nucléaire et de non-prolifération

Lieu : Japon (à déterminer)

Durée : à déterminer

Nombre de participants : à déterminer

Prévisions de dépenses

<i>Dollars É.-U.</i>	
Frais de voyage des participants	77 000
Frais de voyage du personnel	20 000
Dépenses de fonctionnement	13 000
Total	110 000